

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg-Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent NOCTON, Maire.

### **Etaient présents :**

MMES Coralie BESSOU, Laure de LAPLAGNOLLE, Emilie DE LATTRE BONAMY, Virginie HOUGRON, Catherine PERON-LECLERCQ,

MM Raynald ARENSBERG, Francis CLEREL, Emeric DARRAS, Jean Philippe DETIENNE, Laurent GUARNERI, Charles LECLÈRE, Géraud MADELAINE, Yves MÉNEZ,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Juliette DE LOMBARDON à Emilie DE LATTRE BONAMY, Anne Marie JOSSIM à Laure de LAPLAGNOLLE, Muriel MAQUENNEHAN à Catherine PERON-LECLERCQ,

**Absents :** Aurélie LECLERE.

**Secrétaire de séance :** Mme C PERON-LECLERCQ



### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
  2. Approbation du compte rendu de la séance du 03 février 2025.
  3. Vote du Compte Financier Unique (CFU) de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
  4. Vote du Compte Financier Unique (CFU) du service de l'assainissement.
  5. Affectation des résultats au 31 décembre 2024 de la commune de Villers Saint Frambourg - Ognon.
  6. Affectation des résultats au 31 décembre 2024 du service de l'assainissement.
  7. Vote des taxes pour l'exercice 2025.
  8. Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57.
  9. Vote du budget du service de l'assainissement 2025.
  10. Vote du budget de la commune 2025.
  11. Subventions des Associations.
  12. Convention cadre d'accès et d'utilisation des missions et services hors cotisation proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,
  13. Convention piscine avec la ville de Pont Sainte-Maxence
- Questions diverses

### **POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Mme PERON-LECLERCQ en qualité de secrétaire de séance.

### **POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2025**

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance du 03 février 2025. Il est demandé une modification de formulation de la question diverse n°3. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité dans sa version modifiée.

### **POINT 3 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG – OGNON :**

M. Laurent NOCTON, Maire, nous informe que, conformément à la procédure, le Conseil Municipal se réunira sous la présidence de M. Raynald ARENSBERG.

M. le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, après s'être fait présenter l'ensemble des dépenses et recettes inscrites sur l'exercice, tant en section Fonctionnement qu'Investissement, dont notamment en dépenses, hors les charges récurrentes de personnel et de gestion courante, 90 925 € pour l'accueil périscolaire, 21 949 € au titre de l'entretien des terrains et espaces verts, 93 954 € pour l'entretien des voiries et réseaux, 83 561 € pour l'entretien des bâtiments, 18 340 € de réaménagement du cimetière, 11 124 € de remboursement d'emprunt, et 5 532 € pour l'étude du projet de cabinet médical, les recettes étant principalement constituées des impôts et dotations, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		795 832,46		97 384,06		893 216,52
Opérations de l'exercice	613 600,55	761 714,48	275 973,59	88 213,87	889 574,14	849 928,35
Totaux	<b>613 600,55</b>	<b>1 557 546,94</b>	<b>275 973,59</b>	<b>185 597,93</b>	<b>889 574,14</b>	<b>1 743 144,87</b>
Résultat de l'exercice 2024		148 113,93	187 759,72	-	39 645,79	
Excédent à reporter en 2025		943 946,39	90 375,66			853 570,73

**POINT 4 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de M. Raynald ARENSBERG.

M. Laurent NOCTON, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte financier unique 2024, après s'être fait présenter l'ensemble des dépenses et recettes inscrites sur l'exercice, tant en section Fonctionnement qu'Investissement, à savoir une dotation aux amortissements pour 4 765,00 € et une reprise sur subventions d'investissement pour 11 852 €, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		25 420,11		51 688,03		77 108,14
Opérations de l'exercice	4 765,00	11 852,00	11 852,00	4 765,00	16 617,00	16 617,00
Totaux	<b>4 765,00</b>	<b>37 272,11</b>	<b>11 852,00</b>	<b>56 453,03</b>	<b>16 167,00</b>	<b>93 725,14</b>
Résultat de l'exercice 2024		7 087,00	7 087,00			0,00
Excédent à reporter en 2025		32 507,11		44 601,03		77 108,14

**POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2024 DE LA COMMUNE DE VILLERS SAINT FRAMBOURG - OGNON.**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de la Commune de Villers Saint Frambourg - Ognon pour l'exercice 2024 qui présente :

- un Excédent de Fonctionnement d'un montant de **943 946,39 €**
- un Déficit d'Investissement d'un montant de **- 90 375,66 €**

et après avoir pris connaissance du montant des Restes à Réaliser 2024 de la section Investissements qui seront reportés au budget 2025 à hauteur de **223 400,16 €** en dépenses et **27 000,00 €** en recettes, décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2025 le résultat de Fonctionnement précédemment indiqué :

- en excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Recettes pour **657 170,57 €**,
- en réserves au compte 1068 en section Investissement au niveau des Recettes pour **286 775,82**

**POINT 6 : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique du service Assainissement pour l'exercice 20243 qui présente :

- un Excédent d'Exploitation d'un montant de **32 507,11 €**
- un Excédent d'Investissement d'un montant de **44 601,03 €**

et après avoir constaté l'absence de Restes à Réaliser 2024 de la section Investissements, décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2025 le résultat d'Exploitation précédemment indiqué, en excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement au niveau des Recettes pour **32 507,11 €**.

**POINT 7 : VOTE DES TAXES POUR 2025**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des années passées comme présenté ci-après :

	Taux année 2025	Bases	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	45.08	828 300	373 398 €
Taxe Foncière Non Bâti	49.35	79 900	39 431 €
Taxe Habitation	19,00	210 900	40 071 €
<b>TOTAL</b>			<b>452 900 €</b>

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

**POINT 8 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'opter pour la fongibilité des crédits pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Ainsi, si les membres du Conseil l'autorisent, il sera désormais possible de procéder, sans décision modificative sur le budget primitif, à des réaffectations de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Au-delà de cette limite, une décision modificative devra être votée.

M le Maire sera tenu d'informer les membres du Conseil des réaffectations effectuées, lors de chaque séance du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le principe de fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses inscrites au sections Fonctionnement et Investissement.

**POINT 9 : VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2025**

Le Budget Assainissement 2025 est principalement composé des reports excédentaires antérieurs des sections Fonctionnement et Investissement ainsi que d'opérations d'ordre d'amortissements et de reprise de subventions.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M49 2025, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Exploitation	44 359,11 €
- section Investissement	49 401,03 €

#### **POINT 10 : VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2025**

Les opérations inscrites en dépenses à la section Investissement au titre de l'année 2025 s'élèvent à 452 800,16 €, hors déficit antérieur reporté de 90 375,66 €. Elles sont composées principalement d'une part des restes à réaliser pour un montant de 223 400,16 € (dont 59 468,00 € pour la réhabilitation de la mairie d'Ognon en cabinet médical, 56 572,16 € de travaux d'entretien de l'église Saint Martin, 45 500 € pour l'installation d'un système de chauffage dans l'église Saint Médard, 41 660,00 € pour la seconde campagne de reprise des tombes abandonnées au cimetière de Villers Saint Frambourg, 14 200,00 € pour la création du nouveau PLU) et d'autre part des opérations nouvelles pour un montant de 218 000,00 € (dont 210 000,00 € pour la réhabilitation de la mairie d'Ognon en cabinet médical, 6 000,00 € pour le réaménagement des voiries) ainsi que 10 000 € de remboursement d'emprunt.

Les recettes de la section Investissement se composent principalement de subventions attendues pour un montant estimé d'environ 92 700,00 € ainsi que d'un abondement de la section Fonctionnement à hauteur de 154 410,00 € et des réserves affectées pour 286 775,82 €.

La section Fonctionnement présente les dépenses courantes liées au bon fonctionnement de la Commune ainsi que les recettes issues des dotations de l'Etat et des impôts et taxes directes.

Au niveau des dépenses non récurrentes inscrites pour l'année 2024, il s'agit principalement de travaux liés à l'entretien des terrains et espaces verts, des bâtiments et de la voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des dépenses et recettes envisagées pour l'exercice à venir, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M57 2025, tel que présenté par M Laurent NOCTON, Maire, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement	1.291.386,00 €
- section Investissement	543 175,82 €

#### **POINT 11 : SUBVENTION DES ASSOCIATIONS**

M. le Maire rappelle que des associations présentes sur le territoire de la commune contribuent à dynamiser la vie du village et qu'il est nécessaire de leur apporter une aide financière afin que leur action perdure.

M. Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Club Sports et Loisirs	1 230,00 €
- Récréation :	1 000,00 €
- Plein Air Villers	1.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions proposées.

#### **POINT 12 : CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES MISSIONS ET SERVICES HORS COTISATION PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la proposition du Centre de Gestion de signer une convention cadre d'accès et d'utilisation de leurs services, notamment pour le remplacement ponctuel du personnel. L'avantage de cette convention serait de pouvoir accéder à ces services sans devoir voter une délibération ad'hoc dans l'urgence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **POINT 13 : CONVENTION PISCINE AVEC LA VILLE DE PONT SAINTE MAXENCE**

M. le Maire rappelle la nécessité de signer une convention avec la ville de Pont Sainte Maxence afin de permettre aux élèves de notre école de bénéficier de 10 séances de pratique aquatique durant l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## QUESTIONS DIVERSES

### **1- Fermeture de classe à la rentrée 2025/2026 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil que, comme redouté depuis plusieurs années et malgré les nombreuses interventions des Mairies de Barbery et de VSFO auprès des services de l'Etat, une fermeture de classe à la rentrée 2025 a été confirmée en ce début d'année du fait de la baisse des effectifs.

Les enseignantes du RPI ont proposé une nouvelle répartition des classes dans les deux écoles à l'Inspection académique qui l'a validé, à savoir :

- Maternelles PS + MS : école de Barbery
- Maternelles GS + CP : école de de VSFO
- CE1 + CE2 : école de Barbery
- CM1 + CM2 : école de VSFO

Cette nouvelle répartition a été présentée aux parents des enfants scolarisés et enfants nouveaux arrivants.

M. le Maire indique que le service de bus avec accompagnant sera maintenu au sein du RPI pour faire la liaison entre les deux écoles.

M. le Maire informe également les membres du Conseil qu'une inspection du RPI, par une autre Inspection que celle de Senlis, a eu lieu au début de l'année scolaire et a mis en avant le très bon cadre de vie et d'apprentissage offert aux élèves au sein des structures du RPI (école et périscolaire).

### **2- Implantation d'une antenne téléphonique sur la parcelle ZB40**

Un membre du Conseil demande où en est ce projet. M. le Maire informe que les coordonnées personnelles du propriétaire de la parcelle a été transmise à l'opérateur téléphonique.

### **3- Qualité de l'eau**

Il avait été précédemment demandé s'il était possible de se rapprocher de l'ARS pour savoir quels filtres individuels devraient être utilisés pour retenir de manière efficace les métabolites présents dans l'eau du robinet. L'ARS n'a pas répondu à ce jour.

### **4- Carrière SAMIN**

M. le Maire et son adjoint ont rencontré Mme la Sous-préfète de Senlis et la DREAL au sujet d'un éventuel projet de comblement de la carrière Samin par des remblais de déchets inerte type3.

Le Conseil avait exprimé précédemment son désaccord sur ce projet et son scepticisme sur l'efficacité des contrôles qui seraient mis en place à l'arrivée des camions (contrôles visuels et olfactifs)

La Mairie souhaiterait une meilleure traçabilité en diligentant des contrôles inopinés.

Les Services de l'Etat ont confirmé l'attention qu'ils portent à ce dossier, notamment en ce qui concerne la proximité du fond de fouille avec la nappe phréatique.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 41.

**Le Maire**  
Laurent NOCTON

**La Secrétaire de Séance**  
Catherine PERON LECLERCQ